



Ma prévoyance me réclame se que m'a donné la sécu

Par **bebel29**, le **30/07/2012** à **15:26**

Bonjour,
en effet, j'étais initialement en arrêt de travail et la sécu me versait 600 euro et ma prévoyance me versait le reste pour arriver a 100% de mon salaire, cela pendant plusieurs mois .

Puis par la suite ma demande de reconnaissance en maladie professionnelle a aboutie (plus de 8 mois après ma demande) j 'ai été reconnu en maladie professionnelle , la sécu ne sachant pas que je bénéficiais d'une prévoyance qui comblait mon salaire ,me verse donc rétroactivement (sur plusieurs mois) des indemnités revalorisées ce qui fait environs 3000 euro .

Mais la personne qui gère mon dossier dans mon entreprise me dit que puisque la sécu ma donnée de l'argent je doit donc redonné cette argent a ma prévoyance !

es ce que la personne au RH a le droit de me réclamer cette argent ?
es ce que la prévoyance a le droit de me réclamer l'argent que la sécu ma versé rétroactivement ?!

Cdt

Par **chaber**, le **30/07/2012** à **16:18**

bonjour

Vous êtes bien redevable des sommes réglées par votre régime de prévoyance qui a complété votre salaire.

Or la Sécu a régularisé votre situation en vous payant l'intégralité.

Vous ne pouvez toucher 2 fois le complément de salaire